

# COMMUNE DE BLESSAC

## Compte rendu du conseil municipal du lundi 06 mars 2017

Etaient présents : Mmes ARTETA, LABOURIER, PENAUD, PEREZ, RIOUBLANC, VADIC  
ainsi que, MM. BERNARD, CHEZEAUD, CUISSET, DUMONTANT, DURAND, MAGNAT, SERRE  
M. CUISSET, Maire : Présent sauf pour le vote du compte administratif  
Absents : Mme FINK TEHERY–(procuration à M. DURAND), M. RIBOULET

Secrétaire de séance : Mme PENAUD

### **1- Comptes de gestion 2016**

#### **BUDGET PRINCIPAL**

Le compte de gestion 2016 dressée par Madame Marie-Hélène BORDERAS, receveur est approuvé à l'unanimité

#### **SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le compte de gestion 2016 dressée par Madame Marie-Hélène BORDERAS est approuvé à l'unanimité.

### **2- Comptes administratifs 2016**

#### **- BUDGET PRINCIPAL**

M. DURAND présente le compte administratif 2016.

Section de fonctionnement : **dépenses : 272 702,94 €**

**recettes : 332 632,57 €**

Section d'investissement : **dépenses : 65 646,72 €** reste à réaliser : **179 367,00 €**

**recettes : 88 198,00 €**, reste à réaliser : **88 198,00 €**

Le compte administratif fait ressortir un excédent de **8 547,79 €**

Il est approuvé à l'unanimité

#### **- SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le compte administratif 2016 du Service d'Assainissement est approuvé à l'unanimité. Il peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation : **dépenses : 17 070,16 €**

**recettes : 23 734,31 €**

Section d'investissement dépenses : 7 521,27 € reste à réaliser : 1 445,00 €

**recettes** : 8 318,67 €

Le compte administratif fait ressortir un excédent de 5 956,07 €

**1- Affectation des résultats**

- BUDGET PRINCIPAL

M. Le Maire expose au Conseil Municipal les résultats du compte administratif 2016.

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

**1068 : 94 468,96 €**

**002 : 8 547,79€**

- SERVICE ASSAINISSEMENT

M. le Maire expose au Conseil Municipal les résultats du compte administratif 2016.

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

**1068 : 0 €**

**002 : 5 956,07 €**

**3- Dérogations déclarations préalables (division terrain)**

Trois dérogations sont demandées pour l'autorisation de construire sur deux terrains dont les permis de construire ont été refusés.

L'un appartenant à Mmes GABIACHE mère et fille aux Barbaries

Vote : 14 pour – 1 absent

Les deux autres appartenant à M. COUBRET à La Faurie

Vote : 13 pour – 1 abstention - 1 absent

**4- Convention mise à disposition ATSEM**

Le conseil municipal demande à ce qu'une convention de mise à disposition de Mme BOURET ATSEM soit établie avec la CCCGS d'une durée hebdomadaire de 3 h. La commune propose de récupérer auprès de la CCCGS le 1/2 fonds d'amorçage donné pour 2015/2016.

Vote : 14 pour – 1 absent

## **5- Indemnités Maire et Adjoints**

Suite à l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique et la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1<sup>er</sup> février 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et pendant toute la durée de leur mandat, le Maire percevra une indemnité mensuelle égale à 21,15 % de l'indice brut terminal de la fonction publique et les quatre adjoints percevront une indemnité mensuelle égale à 4,02 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

## **6- Orientations budgétaires 2017**

- Travaux dans l'église avec demande de devis pour les boiseries afin d'obtenir une subvention plus importante
- L'assainissement route des barbaries avec début des travaux au printemps avec Eurovia comme entreprise pour un montant de 29 196.30 €.
- La pose de bancs dans l'église pour un montant de 2 700€
- L'évacuation des EP à La Poste pour un montant de 1 233€
- La pose de grilles sur le mur de la Mairie par l'entreprise Cancalon pour un montant de 3 375.00€
- La réfection du mur de la Mairie par l'entreprise Fenille pour un montant de 6 900.00€

Vote : 14 pour – 1 absent

## **7- Non-valeur**

Le conseil municipal vote une non-valeur concernant une famille de la commune non solvable pour le paiement du restaurant scolaire d'un montant de 51.30€.

Vote : 14 pour – 1 absent

## **8- Retraite de M. Martin (employé communal)**

Suite au départ à la retraite de M. Martin Jacques, la commune décide de recruter un nouvel agent en contrat aidé pour une durée hebdomadaire de 20 h à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017. Une demande d'emploi spontanée a été déposée en Mairie par M. Merle Frédéric. Ce dernier va être convoqué pour un entretien le 10 mars 2017 en vue de ce poste.

Vote : 14 pour – 1 absent

## **9- Questions et informations diverses**

### ***Informations diverses :***

Taxes communales : la commune maintient le montant actuel

Un lampadaire va être installé au bout du chemin de la Chaumière, vers chez MM Tournebise et Juge.

Dans le cadre des travaux de l'accessibilité des bâtiments communaux, un parking handicapé va être créé à droite de la salle polyvalente avec un chemin à revêtement granuleux jusque la Mairie pour un montant de 2 400.00€.

Le chemin conduisant aux garages municipaux se trouvant trop étroit avec les engins communaux, la commune demande au propriétaire M. SCHWARTZ de bien vouloir lui céder au moins 50 cm de sa parcelle afin d'élargir le chemin. La commune, en contrepartie, prendra à sa charge la réfection du mur et du grillage pour un montant de 4 321.00€.

Un journal du RPI est mis à disposition de tous moyennant la modique somme de 2€.

Mme DESMAZES a demandé à la commune la reconduction de la prise en charge du transport scolaire pour conduire les enfants à la piscine du 29 mars au 21 juin 2017.

Il est prévu pour la rentrée scolaire de 2017 un effectif de 25 enfants donc l'école ne prendra pas les toutes petites section.

Vote : 14 pour – 1 absent